

# COMMUNE DE GUMONT

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2018

### Compte administratif 2017

Monsieur le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2017 de la Commune présenté par le doyen, qui s'établit ainsi :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses..... 95 061.10€

Recettes..... 121 329.48€

#### Section d'investissement :

Dépenses..... 27 754.07€

Recettes.....59 439.94€

### Compte de gestion 2017

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

### Affectation des résultats 2017

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	30 096.42€
2) reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018	36 556.95€

### Subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 1100€.

Les associations ayant fournies un dossier complet se voient attribuer les montants suivants :

Ligue cancer 50

Pupilles sapeurs-pompiers 50

Comice agricole 70

Bouton d'or 30

Donneurs de sang 50

D'autres subventions pourront être octroyées au fur et à mesure de la réception de demandes avec dossier complet (bilan annuel des activités et bilan financier).

### Taux d'imposition des taxes locales

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote les taux d'imposition suivants :

Taux de TAXE D'HABITATION 6.39%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI 14.00%

Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI 71.15%

### Régie de recettes

Le conseil municipal de la commune de Gumont décide d'instituer une régie de recettes auprès de la commune de Gumont pour encaisser les produits suivants : repas festif, repas des aînés, boissons.

### Numérotation

En préparation. A présenter au prochain conseil municipal.

### Questions diverses – informations

- prolongation éclairage pour M. Brocheton : non opportune pour 1 seule maison
- Laurent Maitre prendra contact avec le comité des fêtes de Gumont
- Frédéric Dain prendra contact avec la société de chasse.
- retour des commissions :

Réunion cantonale : monsieur le président du conseil départemental informe que la fibre sera posée pour notre territoire en fin d'année 2018, début 2019 pour une livraison et mise en service des réseaux en juillet 2019. Les riverains qui auront des arbres générant des dégâts sur la fibre seront entièrement responsables par leurs deniers du coût des réparations.

- Mise en garde : actuellement aucune démarche commerciale n'est validée pour le raccordement de la fibre à votre domicile. Seul l'établissement du plan de déploiement est validé sans besoin d'accès à l'intérieur des domiciles.

- renouvellement des compteurs électriques par compteurs communicants à partir de juillet 2018 sur la commune

La séance est levée à 13h00.